



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*(Article L 2121-10 du Code Général
des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

le LUNDI 20 MAI 2019 à 18 heures 30.

Affiché, le 16 Mai 2019

ORDRE DU JOUR Session-----ordinaire

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 Mars 2019,
- Réhabilitation des bâtiments communaux – Avenants aux marchés de travaux.